Comprendre les enjeux de l'eau pour mieux décider (Intercommunalité)

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Eau potable, assainissement, cours d'eau, zones humides, eaux pluviales...tout est lié. Formation pour connaître vos responsabilités avant de décider et ne pas vous laisser distancer par une technicité qui prend parfois la place du décisionnaire.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Se situer dans un bassin versant
- Connaître l'évolution des compétences liées aux lois MAPTAM et NOTRe : eau potable, assainissement, GEMAPI, eau pluviale
- Savoir faire le lien entre petit et grand cycle de l'eau
- Connaître les acteurs et leur rôle : la commune, la communauté de communes/métropole, la commission locale de l'eau, l'Etat,...

Description / Contenu

- Présentation du contexte : dans quel bassin versant se trouve ma collectivité ? Situer mon territoire au sein des diverses réglementations (loi sur l'eau et les milieux aquatiques, directive cadre européenne sur l'eau, plan de gestion du risque d'inondation, PLUi et SCOT)
- Les enjeux : sécheresse, inondations, objectif de bon état écologique des eaux, gestion et protection des ressources, biodiversité, urbanisation, submersion marine. Comment prendre en compte tous ces enjeux dans la gestion et le développement de mon territoire ?
- Comment la disponibilité de la ressource en eau devient-elle un obstacle au développement économique de mon territoire (littoral, urbanisation, industrie,...)
- Qui sont mes interlocuteurs ? Qui fixe les règles ?
- La nécessité d'engager le dialogue entre mes administrés pour éviter les clivages

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :
Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription DIFe : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)
Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.
Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. Nos tarifs de formation - Aric
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

Grâce à des exemples de cas concrets, les élu.e.s prennent conscience de l'enjeu de l'eau pour l'avenir de leur territoire. Elu.e.s en charge de l'eau et conseillers communautaires peuvent échanger sur des problématiques qu'ils ont en commun. Les contacts et les groupes d'échange se mettent en place à l'issue de cette journée.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur